

Réf dossier : 2562
N° ordre de passage : 34
N° annuel : C2018_0352

DÉLIBÉRATION **RÉUNION DU CONSEIL DU 25 JUIN 2018**

Urbanisme et habitat - Urbanisme - Communes du Trait et de Yainville - Déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal : approbation

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) des communes du Trait et de Yainville a été approuvé le 29 mai 2013, modifié de façon simplifiée les 12 octobre 2015, 16 octobre 2016, 26 juin 2017 (2 procédures).

Par délibération du Conseil métropolitain en date du 12 mars 2018, une procédure de mise en compatibilité du PLUi par déclaration de projet a été prescrite et, par arrêté en date du 12 mars 2018, l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique.

La déclaration de projet

Elle consiste en la réalisation d'une extension des locaux de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail « l'Essor » situé impasse Voltaire à Yainville. Cette association œuvre pour favoriser l'éducation, l'épanouissement, la citoyenneté et l'insertion professionnelle des personnes en situation de déficience intellectuelle. Ces travaux d'agrandissement permettront d'accueillir 11 personnes supplémentaires sur le site.

Ainsi, c'est dans ce contexte que l'opération peut être déclarée d'intérêt général. La notice explicitant le projet est annexée à la présente délibération.

La mise en compatibilité du PLU

La réalisation de ce projet n'étant pas possible au vu de la réglementation actuelle du PLU intercommunal, il convient de le faire évoluer par une procédure de mise en compatibilité.

Pour ce faire, il est prévu de modifier le règlement en autorisant dans la marge de recul de 20 mètres liée à la présence d'EBC « les constructions (annexes, extensions comprises) et installations nécessaires au fonctionnement des services publics et/ou d'intérêts collectifs. » Le nouveau règlement afférent est joint à la présente délibération.

La déclaration de projet a été transmise le 27 février 2018 aux Personnes Publiques Associées (PPA) et à Madame le Maire de Yainville et Monsieur le Maire du Trait.

L'autorité environnementale a été saisie par courrier en date du 6 avril 2018.

Une réunion d'examen conjoint a été organisée en mairie de Yainville le 30 mars 2018. L'enquête

publique s'est déroulée du 18 avril au 18 mai 2018.

Pour tenir compte des différents avis, le contenu du projet de PLUi a évolué, et ainsi le dossier soumis à l'approbation du Conseil métropolitain tient compte de ces évolutions détaillées (voir tableau des remarques).

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 153-52 à L 153-59 et R 153-15 à 17,

Vu les statuts de la Métropole,

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) des communes du Trait et de Yainville a été approuvé le 29 mai 2013, modifié de façon simplifiée les 12 octobre 2015, 16 octobre 2016, 26 juin 2017 (2 procédures).

Vu l'avis délibéré de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale en date du 24 mai 2018,

Vu le compte rendu de la réunion d'examen conjoint,

Vu la déclaration de projet devant emporter la mise en compatibilité du PLU,

Vu le rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur,

Vu les nouvelles pièces du PLU,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Frédéric SANCHEZ, Président,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- les enjeux du projet justifiant l'intérêt général de l'opération,
- l'obligation de mettre en compatibilité le PLU intercommunal afin de permettre la réalisation du projet,
- que les évolutions apportées après l'enquête publique ne remettent pas en cause l'économie générale du projet,
- que la déclaration de projet peut emporter la mise en compatibilité du PLU intercommunal de Le Trait-Yainville,

Décide :

- d'approuver la mise en compatibilité du PLUi de Le Trait-Yainville telle qu'elle est annexée à la

présente délibération,

Précise que :

- conformément aux articles L 153.23 et suivants du Code de l'Urbanisme, le PLU intercommunal, mis en compatibilité, des communes du Trait-Yainville sera rendu exécutoire dès notification de la présente délibération et du PLUi approuvé à Madame la Préfète de Seine-Maritime,

- la présente délibération fera l'objet d'une annonce légale, d'un affichage pendant un mois au siège de la Métropole Rouen Normandie et en mairie du Trait et de Yainville, ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs,

et

- la présente délibération sera tenue à la disposition du public avec le dossier approuvé au siège de la Métropole Rouen Normandie et en mairie de Yainville.

La dépense qui en résulte sera imputée au chapitre 21 du budget principal de la Métropole Rouen Normandie.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

RÉUNION DU CONSEIL DU 25 JUIN 2018

LISTE D'EMARGEMENT

Etaient présents :

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGELES (Rouen), Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), M. BACHELAY (Grand-Quevilly) jusqu'à 21 h 05, Mme BALLUET (Rouen) jusqu'à 20 h 05, M. BARON (Freneuse) à partir de 18 h 19, M. BARRE (Oissel) jusqu'à 20 h 45, Mme BARRIS (Grand-Couronne), Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), Mme BEAUFILS (Le Trait), M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan) à partir de 18 h 12, Mme BERCES (Bois-Guillaume), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard) à partir de 18 h 09 et jusqu'à 20 h 30, M. CHABERT (Rouen) à partir de 18 h 14 et jusqu'à 20 h 32, M. CHARTIER (Rouen), Mme CHESNET-LABERGÈRE (Bonsecours) jusqu'à 20 h 30, M. CORMAND (Canteleu) jusqu'à 20 h, M. COULOMBEL (Elbeuf), M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 18 h 10, M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DEL SOLE (Yainville), M. DELALANDRE (Duclair) à partir de 18 h 08 et jusqu'à 19 h, Mme DELAMARE (Petit-Quevilly) à partir de 19 h 10, M. DELESTRE (Petit-Quevilly), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel), Mme DESCHAMPS (Rouen) jusqu'à 19 h 59, M. DUBOC (Rouen), Mme EL KHILI (Rouen), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 18 h 38 et jusqu'à 20 h 43, Mme FOURNIER (Oissel), M. FROUIN (Petit-Quevilly), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), M. GERVAISE (Rouen), M. GLARAN (Canteleu), Mme GOUJON (Petit-Quevilly) à partir de 19 h 18, M. GOURY (Elbeuf), M. GRELAUD (Bonsecours) à partir de 18 h 06, Mme GROULT (Darnétal) jusqu'à 19 h 05, Mme GUGUIN (Bois-Guillaume), M. GUILLIOT (Ymare), M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HECTOR (Rouen) à partir de 18 h 09, M. HIS (Saint-Paër), M. HOUBRON (Bihorel), M. JOUENNE (Sahurs), Mme KLEIN jusqu'à 20 h (Rouen), Mme KREBILL (Canteleu), M. LABBE (Rouen), Mme LAHARY (Rouen), M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), M. LAUREAU (Bois-Guillaume) jusqu'à 19 h 27, Mme LE COMPTE (Bihorel), M. LE GALLO (Yville-sur-Seine), M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECERF (Darnétal) jusqu'à 19 h 05, M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville) à partir de 18 h 06, Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges) à partir de 18 h 07, M. LETAILLEUR (Petit-Couronne), M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière), Mme MARRE (Rouen), M. MARTOT (Rouen), M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan), M. MASSION (Grand-Quevilly) jusqu'à 21 h 05, M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. MERABET (Elbeuf), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val), Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville) à partir de 18 h 06 et jusqu'à 20 h 09, M. MOREAU (Rouen), M. MOURET (Rouen) jusqu'à 19 h 30, M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OBIN (Petit-Quevilly), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 18 h 10, M. PENNELLE (Rouen) à partir de 19 h 08, M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), M. RANDON (Petit-Couronne), M. RENARD (Bois-Guillaume), M. ROBERT (Rouen), M. ROGER (Bardouville), M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville),

M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. PRIMONT (Rouen), M. THORP (Le Mesnil-Esnard) jusqu'à 20 h 30, Mme TIERCELIN (Boos), Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville), Mme TOUTAIN (Elbeuf) jusqu'à 21 h 09, M. VAN-HUFFEL (Maromme), M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie).

Etaient représentés :

Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray) par Mme BARRIS, Mme BALLUET (Rouen) par Mme HECTOR à partir de 20 h 05, Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) par M. MASSON, M. BEREGOVOY (Rouen) par M. DUBOC, Mme BOULANGER (Canteleu) par Mme TOCQUEVILLE, Mme BOURGET (Houpeville) par Mme PIGNAT, M. BREUGNOT (Gouy) par Mme SANTO, Mme BUREL F. (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. LABBE, Mme BUREL M. (Cléon) par Mme TOUTAIN jusqu'à 21 h 09, Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville) par Mme CANU, M. CHABERT par M. RENARD à partir de 20 h 32, Mme CHESNET-LABERGÈRE (Bonsecours) par Mme GOUJON à partir de 20 h 30, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan) par M. VAN HUFFEL, Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf) par M. LE NOE, M. DELALANDRE par M. DEMAZURE à partir de 19 h, M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par Mme ACHOURI, Mme DIALLO (Petit-Couronne) par M. RANDON, Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) par M. ANQUETIN, M. DUCABLE (Isneauville) par M. HOUBRON, M. DUPRAY (Grand-Couronne) par M. LEVILLAIN, M. FOUCAUD (Oissel) par M. BARRE jusqu'à 20 h 45, Mme GAYET (Grand-Quevilly) par M. DELESTRE, Mme GOUJON par M. OBIN jusqu'à 19 h 18, M. GRENIER (Le Houlme) par M. GUILLOT, Mme GUILLOTIN (Elbeuf) par M. SANCHEZ F., Mme HEBERT S. (Mont-Saint-Aignan), par Mme FLAVIGNY, M. JAOUEN (La Londe) par M. BARON à partir de 18 h 19, Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. CHARTIER, M. LAUREAU par M. BELLANGER à partir de 19 h 27, M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray) par Mme KLEIN jusqu'à 20 h, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) par Mme AUPIERRE, Mme LEUMAIRE (Malaunay) par Mme KREBILL, M. MARTINE (Malaunay) par M. GLARAN, Mme MASURIER (Maromme) par M. LAMIRAY, Mme MILLET (Rouen) par M. MOREAU, M. MOURET (Rouen) par M. GERVAISE à partir de 19 h 30, M. OVIDE (Cléon) par M. MERABET, M. PENNELLE (Rouen) par M. GOURY jusqu'à de 19 h 08, M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie) par Mme BAUD, M. PHILIPPE (Darnétal) par M. VON LENNEP, Mme PLATE (Grand-Quevilly) par M. MARUT, Mme RAMBAUD (Rouen) par M. ROBERT, Mme ROUX (Rouen) par Mme GUGUIN, Mme TAILLANDIER (Moulineaux) par M. LANGLOIS, M. TEMPERTON (La Bouille) par M. JOUENNE, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. MOYSE.

Etaient absents :

Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre), M. BOURGUIGNON (Sotteville-lès-Rouen), M. BURES (Rouen), M. DUCHESNE (Orival), M. DUPONT (Jumièges), M. FONTAINE M. (Grand-Couronne), M. GARCIA (Saint-Léger-du-Bourg-Denis), Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain), M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre), M. MERLE (Notre-Dame-de-Bondeville), M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier), Mme SLIMANI (Rouen), Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen),